

## Le CAFFA : Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique

Créé par décret le 22 Juillet 2015, le CAFFA permet aux formateurs académiques du second degré de certifier leurs compétences et de rejoindre un réseau cohérent de formateurs, qui existait déjà dans le premier degré (maîtres formateurs titulaires du CAFIPEMF). La première session de certification a eu lieu en 2016. Pour l'instant, l'inscription est basée sur le volontariat, et peu de formateurs ont passé cette certification. Le ministère a souhaité la développer pour arriver, à moyen terme, à constituer un véritable corps de formateurs d'enseignants certifiés.

### **LE CAFFA pour qui ?**

Le CAFFA s'adresse prioritairement aux formateurs académiques qui ont déjà mené des actions de formation, mais il est également ouvert aux enseignants qui comptent au moins 5 années d'expérience. Dans les deux cas, les enseignants concernés doivent être capables de faire preuve de réflexivité et de capacité d'analyse sur leurs parcours et projets. Il est aussi ouvert aux CPE et professeurs documentalistes.

### **Le CAFFA pourquoi ?**

L'Éducation Nationale a souhaité renforcer et mieux structurer la formation initiale et continue des personnels, en se dotant d'un véritable réseau de formateurs. Ce réseau est animé au niveau académique par les IA/IPR, en fonction des besoins et du PAF. Il permet également de mobiliser des « formateurs ressources » en cas de remontée locale des besoins (formations d'initiatives locales dans les lycées, par exemple).

### **Le CAFFA pour quoi ?**

Le CAFFA aura pour effet de constituer un véritable corps de formateurs expérimentés, capables de former leurs collègues, et sur lequel les inspecteurs pourront s'appuyer pour des missions spécifiques (formation et tutorat essentiellement). Il s'inscrit dans une logique de formation professionnelle des enseignants, et non plus dans une approche purement disciplinaire. Il permettra de mieux former les enseignants français et de renforcer leur confiance dans notre système de formation.

### **Le CAFFA comment ?**

Un jury académique, présidé par le recteur, est composé de 6 personnes (un IPR, un inspecteur du premier degré, un chef d'établissement et un formateur académique, ainsi qu'un IPR de la discipline du candidat et un enseignant de l'ESPE). La certification comprend deux grandes épreuves :

➤ **L'admissibilité.** Il s'agit d'un entretien avec un jury académique s'appuyant sur un rapport d'activité et les rapports d'évaluation du candidat. Ce rapport met en exergue l'itinéraire professionnel du candidat ainsi qu'une expérience significative pour démontrer :

- Sa capacité de réflexivité sur son propre parcours ;
- Son implication et les projets développés, dans des contextes variés ;
- Son expérience et intérêt dans la formation.

L'entretien doit servir à apprécier et évaluer la motivation du candidat à devenir formateur et sa capacité de réflexivité et d'investissement professionnel.

➤ **L'admission.** Elle comporte deux épreuves : une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien et la soutenance d'un mémoire à thématique professionnelle.

Le candidat doit démontrer qu'il maîtrise les 4 compétences fondamentales du formateur, définies par la circulaire du CAFFA :

- Penser - Concevoir - Élaborer,
- Mettre en œuvre - Animer,
- Accompagner l'individu et le collectif,
- Observer – Analyser – Évaluer.

**L'épreuve de pratique professionnelle** peut se dérouler de deux manières :

- Une analyse de pratique dans le cadre du tutorat d'un stagiaire : avec observation de séance puis entretien avec les examinateurs ;
- L'animation d'une action de formation : avec observation de la séance puis entretien avec les examinateurs.

**Le mémoire professionnel** se compose d'une trentaine de pages et vise à présenter une réflexion personnelle, autour d'une problématique professionnelle liée à la formation et/ou l'accompagnement. Il articule expériences et savoirs, avec une prise de recul nécessaire. Il suppose une véritable démarche de recherche, basée sur une méthodologie mais aussi des hypothèses et des indicateurs. Le mémoire est présenté dans une soutenance durant laquelle le candidat échangera avec le jury. Celui-ci cherche à apprécier la capacité à problématiser mais aussi à définir sa posture, dans une véritable analyse de pratique professionnelle. Il s'agit donc d'une recherche-action visant à mettre en œuvre des dispositifs d'amélioration et/ou de transition éducative.

***Le CAFFA avec quels bénéfices pour les formateurs certifiés ?***

Les formateurs certifiés vont bénéficier d'une véritable reconnaissance institutionnelle, leur permettant d'être au centre des nombreuses missions de formation et d'accompagnement liées aux rénovations et réformes.

Les formateurs certifiés pourront obtenir des postes spécifiques liés à leur expertise (ESPÉ, charges de missions...).

Ce travail de réflexion personnelle et professionnelle, fondamentale, dans le cadre de la formation tout au long de la vie, permet une véritable analyse de pratique pour faire évoluer ses représentations et continuer à progresser et à innover pédagogiquement.

L'analyse demandée et les compétences appréciées s'inscrivent dans une véritable démarche d'ingénierie de formation professionnelle qui responsabilise et valorise le travail d'élaboration et de réflexion.

***Le CAFFA en quelques liens :***

Sur Éduscol : <http://eduscol.education.fr/cid105522/certificat-d-aptitude-aux-fonctions-de-formateur.html>

Sur Éduscol, le référentiel de compétences professionnelles du formateur d'enseignants : [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/30/30/3/perso4093\\_annexe1\\_452303.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/30/30/3/perso4093_annexe1_452303.pdf)

Sur le site ministériel : [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=91546](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91546)

Sur les sites académiques (rapports de jury, académie de Caen) : [https://www.ac-caen.fr/mediatheque/examens\\_concours\\_recrutement/examens/enseignant/cafa\\_rapport\\_jury\\_2017.pdf](https://www.ac-caen.fr/mediatheque/examens_concours_recrutement/examens/enseignant/cafa_rapport_jury_2017.pdf)